|  |
| --- |
| **Fiche de poste****Ecole de Saül****Commune de Saül****REP+ A. CONTOUT****Adresse : Bourg De Saul, 97314 Saül** |
| Descriptif du poste : Poste de Directeur Les missions des directeurs d’école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l’éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015. <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>L’école élémentaire de Saül est composée d’une classe unique qui rassemble à la rentrée 2022, 12 élèves.MS **1**, GS **4**, CE1 **1**, CE2 **1**, CM1 **1**, CM2 **4****Horaires Ecole Primaire de Saül** Lundi : de 08h00 à 13hMardi : de 08h00 à 13hMercredi : de 08h00 à 12h30Jeudi : de 08h00 à 13hVendredi**:** de 08h00 à 12h30**Présence d'une cantine :** non**Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) :** non **Personnel municipal :** 1 animateur culturel (entretien des locaux, et fonction d’ATSEM) |
| Environnement :Saül, qui compte environ 150 habitants (2019), se trouve pratiquement au centre géographique de la Guyane, à environ 180 km de [Cayenne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cayenne) et à 45 km de Maripasoula.La commune se compose d’un bourg contenant une centaine de parcelles et de nombreuses habitations à l’écart.Accessible exclusivement par **avion**.**Logement de fonction gracieusement mis à disposition par la municipalité** |
| Compétences et titres requis :Diplôme de Professeur des écoles.Inscription sur la liste d’aptitude des Directeurs d’écoles.* Faire preuve d’expertise organisationnelle et pédagogique.
* Avoir une grande maîtrise pédagogique pour innover et rendre plus efficient le système éducatif pour les élèves les plus en difficulté.
* Faire preuve de qualités relationnelles avec les familles. Savoir signaler, orienter, rassurer les familles.
* Travailler en bonne intelligence avec la municipalité.
* Montrer une grande disponibilité temporelle et relationnelle auprès des familles.
* Être en bonne forme physique.
* Aimer la tranquillité, la nature. Ne pas craindre l’isolement.
 |
| **Conditions particulières :**Encadrement sur le temps scolaire des 10 élèves du second degré (collège et lycée) inscrits au CNED.3 en sixième, 3 en troisième, 3 en seconde et 1 en première. |